

/LH

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-153 du 26 avril 1983

Chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
25 avril 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la
Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 avril 1983, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pen-
dant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2 MF-
MESRS 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB1.